

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 16 août 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 16 août 2021, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, maire.

Sont présents :

M Yanick Baillargeon, maire
M^{mes} Hélène Gagnon, conseillère
 Katia Duchesne, conseillère
MM Serge Allard, conseiller
 Michel Simard, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Yanick Baillargeon, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Rapport financier au 31 juillet 2021
 - 5.3 TECQ 2019-2023 : Approbation de la programmation
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Constatation de la vacance au poste de conseiller #1
 - 7.2 Avis de motion règlement 2021-040 intitulé « Règlement relatif aux nuisances »
 - 7.3 Avis de motion règlement 2021-041 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2021-001 concernant les animaux »
 - 7.4 Amendement résolution 2021-05-074 intitulée « Vente de terrain : Autorisation de vente partie du lot 4 594 952 »
 - 7.5 Vente de terrain : Autorisation de vente lot 6 441 734
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. VOIRIE
 - 9.1 Ministère des Transports : Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales : dossier #2021-91050-02-0167

- 9.2 Réfection Chemin des Pionniers : Attribution du mandat de services professionnels
- 10. SERVICES PUBLICS
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 12.1 Dépôt de l'évaluation environnementale et écologique phase I, lot 4 594 447
- 13. LOISIRS ET CULTURE
 - 13.1 Terrain de tennis : Autorisation d'attribution du mandat
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 15. AFFAIRES NOUVELLES
 - 15.1 Élections générales municipales novembre 2021
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2021-08-125

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2021-08-126

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 5 juillet 2021 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

J'ai participé à une rencontre du Fonds hydroélectrique de Val-Jalbert, à un comité consultatif en urbanisme de la Municipalité, à plusieurs rencontres en lien avec le Moulin des Pionniers, à une rencontre de réseautage avec les membres du conseil et les employés du Moulin des Pionniers, à une rencontre avec Stratéolab, à l'assemblée générale annuelle de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons, à plusieurs rencontres en lien avec les sentiers de motoneige et aux séances de la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de juillet selon leurs différents domaines d'intervention.

Hélène Gagnon informe la population que le stationnement du Domaine du Parc est en réfection.

Michel Simard a participé aux rencontres de la MRC Domaine-du-Roy.

Serge Allard a participé à une rencontre de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons.

Katia Duchesne n'a eu aucune rencontre au cours du dernier mois.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2021-08-127

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois juillet 2021 de la Municipalité au montant de 148 388.21\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2021-08-128

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats partiel du mois d'août de la Municipalité au montant de 34 520.37\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RAPPORT FINANCIER AU 31 JUILLET 2021

Le maire dépose le rapport financier en date du 31 juillet 2021.

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2021-08-129

TECQ 2019-2023 : APPROBATION DE LA PROGRAMMATION

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure

- infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #5 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
 - s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
 - s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente;
 - atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #5 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

POINT 6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 7.1 CONSTATATION DE LA VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER #1

Suite à la lettre de démission du conseiller au poste #1, le maire constate la vacance audit poste et informe la population que des élections partielles ne sont pas nécessaire vu les élections générales municipales prévues en novembre prochain.

POINT 7.2 RÉSOLUTION 2021-08-130 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2021-040 INTITULÉ « Règlement relatif aux nuisances »

Avis de motion est donné par Serge Allard que lors d'une prochaine séance, un règlement sur les nuisances sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal.

POINT 7.3 RÉSOLUTION 2021-08-131 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2021-041 INTITULÉ « Règlement modifiant le règlement 2021-001 concernant les animaux »

Avis de motion est donné par Hélène Gagnon que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2021-001 sur les animaux sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal.

POINT 7.4 RÉSOLUTION 2021-08-132 AMENDEMENT RÉSOLUTION 2021-05-074 INTITULÉE « Vente de terrain : Autorisation de vente partie lot 4 594 952 »

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-074 intitulée « Vente de terrain : Autorisation de vente partie du lot 4 594 952 »;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans le libellé de ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré amende la résolution 2021-05-074 intitulée « Vente de terrain : Autorisation de vente partie du lot 4 594 952 » comme suit :

- modifier le texte «...d'une partie du lot 4 594 952... » par le texte « ...du lot 6 441 735... » aux deux endroits de la résolution.

POINT 7.5

RÉSOLUTION 2021-08-133

VENTE DE TERRAIN : AUTORISATION DE VENTE LOT 6 441 734

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de Angelo Roseberry;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont en accord avec l'offre présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la vente du lot 6 441 734 à Angelo Roseberry, d'une superficie d'environ 4 314 m², et ce, au prix de 2 588\$, plus les taxes applicables;
- le prix de 0.60\$/m² est conditionnel à ce qu'un bâtiment soit érigé dans les deux (2) années suivant la signature du contrat de vente, sinon le prix sera de 2.50\$/m² soit 10 785\$ ou le terrain sera rétrocédé à la Municipalité, sans compensation;
- les frais afférents sont à la charge de l'acquéreur;
- le contrat d'achat devra être signé dans les 30 jours suivant la date d'acceptation de la présente résolution et devra respecter les conditions identifiées;
- cet emplacement est desservi par le service d'aqueduc seulement; le service d'égout n'est pas disponible;
- tel que stipulé dans la résolution 2019-05-084, un crédit de 465\$ sera accordé sur la partie achetée par monsieur Roseberry;
- le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents.

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2021-08-134

MINISTÈRE DES TRANSPORTS : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –
VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES : DOSSIER #2021-91050-02-0167

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 46 399\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

POINT 9.2

RÉSOLUTION 2021-08-135

RÉFECTION CHEMIN DES PIONNIERS : ATTRIBUTION DU MANDAT DE
SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT le projet de réfection du chemin des Pionniers;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer un contrôle de la qualité des matériaux et essais;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate la firme GHD pour la surveillance du chantier pour le projet de réfection du chemin des Pionniers, et ce, selon la proposition datée du 14 juillet 2021 au montant de 10 736.39\$, plus les taxes applicables.

POINT

DÉPÔT DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE PHASE I,
LOT 4 594 447

Le maire dépose le rapport de l'évaluation environnementale et de l'étude de site écologique phase I pour le lot 4 594 447.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2021-08-136

TERRAIN DE TENNIS : AUTORISATION D'ATTRIBUTION DU MANDAT

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un terrain de tennis;

CONSIDÉRANT la subvention par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation reçue pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de propositions sont en cours;

CONSIDÉRANT QUE le coût sera d'environ 115 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la directrice générale à mandater le plus bas soumissionnaire conforme afin de réaliser les travaux. Le montant excédant la subvention accordée sera pris dans les surplus si aucune autre subvention n'est reçue.

POINT 15.1

ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES NOVEMBRE 2021

Le maire invite les personnes intéressées à s'impliquer dans la vie politique municipale de venir prendre des informations au bureau municipal et de poser leur candidature lors des élections générales municipales de novembre prochain.

POINT 16.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 17.0

RÉSOLUTION 2021-08-137

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h30, il est proposé par Katia Duchesne de lever la présente séance.

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

Questions

